

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 30 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DAT, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Rows include dates like 18 Jeudi, 19 Vend., 20 Sam and corresponding events like St-Caprais, Duravel, Promilhanes.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LEVÉE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Rows include times like 7 h. 30' du matin and destinations like Paris, Bordeaux, Toulouse.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 13 septembre 1862.

BULLETIN

Les conseils généraux, en s'associant à l'œuvre de solidarité bienfaisante et chrétienne mise sous le patronage de l'héritier du trône, ont complété l'assentiment donné à la nouvelle institution, par toutes les classes de la population, sur tous les points de l'Empire.

La Société du Prince Imperial est donc fondée, établie dès aujourd'hui, et sur des bases aussi intelligentes que prévoyantes. Le moment est venu de passer de l'organisation à l'action, et l'action ne se fera pas attendre.

La Gazette officielle du royaume d'Italie publie les rapports officiels sur le combat d'Aspromonte, que nous donnons plus loin. Ce récit s'écarte notablement de la version faite par les officiers garibaldiens.

Les nouvelles de Turin sont toujours très-contradictoires au sujet du sort de Garibaldi.

Certains membres du ministère et quelques-uns des chefs de la droite des deux chambres se prononcent pour le jugement du général; mais on pense que le roi, ainsi que MM. Ratazzi et Depretis penchent pour l'amnistie.

L'Empereur Alexandre, dit l'Abeille du Nord, a décidé que l'anniversaire millénaire de la fondation de l'état russe serait célébré avec solennité.

Le Courrier d'Orient publie une lettre accusant Azir d'avoir désarmé les Arméniens, d'avoir massacré 200 hommes, femmes ou enfants et d'avoir livré le village et le monastère voisin au pillage et à l'incendie.

Aux États-Unis, dit le Moniteur, les événements militaires paraissent prendre un caractère de plus en plus décisif, et on est surpris de

retrouver en lisant les renseignements qui arrivent, les mêmes noms des champs de bataille sur lesquels a commencé cette interminable guerre. Certaines dépêches indiquent une suite de succès obtenus par les sécessionnistes jusqu'au 26 août; mais un rapport officiel du général Pope, sur la bataille de Bull Run, livrée le 29, constate que, dans cette affaire, qui a été très sérieuse, les forces combinées du Sud ont été battues sur tous les points par les fédéraux.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Turin, 11 septembre.

Les bruits d'emprunt sont dénués de fondement. Les bruits d'amnistie prennent de la consistance.

Paris, vendredi, 12 septembre.

Le Constitutionnel dit que les accidents des vaisseaux le Prince-Jérôme et le Fleurus ont été exagérés; il n'y a eu aucune perte importante.

Varsovie, 10 sept.

D'après un ordre du Grand-duc, l'état de siège a été levé dans le gouvernement de Radom, à l'exception des villes de Radom et de Kielce.

Le Grand-duc Constantin vient de signer la grâce de plusieurs condamnés politiques détenus dans différentes forteresses.

Ces amnisties sont libres de rentrer dans leurs familles.

L'empereur Alexandre est parti pour Moscou.

Vienne, 11 sept.

Le bruit court qu'une réduction de l'armée va être ordonnée.

Marseille, 11 sept.

Les journaux de Constantinople rapportent diversément les causes des massacres qui ont eu lieu dans le village de Ketmain, près Masach, le 14 août. Le Journal de Constantinople accuse les chrétiens d'avoir pris l'initiative de l'attaque contre le village musulman. Le Bechen dit qu'Azir-Pacha a châtié sévèrement les agresseurs.

Le Courrier d'Orient publie une lettre accusant Azir d'avoir désarmé les Arméniens, d'avoir massacré 200 hommes, femmes ou enfants et d'avoir livré le village et le monastère voisin au pillage et à l'incendie. Il demande la mise en jugement d'Azir.

New-York, 30 août.

Le New-York Times dit que si l'Angleterre, la France et la Russie offraient leur médiation sur la base que les états du sud fassent retour à l'Union, le gou-

vernement du Président Lincoln consentirait à des conditions compatibles avec l'honneur national et la protection des droits des états du sud. Mais une médiation offerte sur la base de l'indépendance de la confédération du sud serait considérée comme un acte d'hostilité ouverte.

La Patrie donne ainsi le résumé d'une lettre de Turin, 6 septembre:

« Le conseil des ministres vient enfin de prendre une décision définitive et irrévocable, relativement au procès de Garibaldi.

« Le sénat sera convoqué par décret royal en haute cour de justice. Ce décret doit être publié aujourd'hui: dans le rapport au roi, le ministre fera l'exposition de la situation et des motifs qui obligent le gouvernement à s'abstenir de toute mesure de clémence avant qu'un jugement ne soit rendu par la juridiction compétente.

« Le conseil des ministres n'a adopté la juridiction du Sénat que comme pis-aller, et après s'être convaincu qu'il était impossible de faire juger Garibaldi par une commission militaire. Tous les juriconsultes que l'on a entendus ont été d'avis que le conseil de guerre aurait fini par déclarer son incompétence.

« Faut-il le dire? on commence à croire qu'il n'y aura point de jugement. Tout se bornera à une longue et minutieuse instruction. On pressent qu'avant qu'elle soit terminée, il se passera, en Italie et en Europe, des faits qui pourront nécessiter et justifier une amnistie de tous, ou du moins de la plupart des coupables, et surtout de cette grande individualité devant laquelle s'effacent toutes les autres.

« Notre correspondant affirme que, à mesure que les passions se calment, l'idée d'une amnistie immédiate trouve plus d'adhérents; on est étonné d'entendre soutenir cette thèse par ceux-là mêmes qui, il y a quinze jours, jetaient les hauts cris et demandaient une punition exemplaire.

« La pitié et un sentiment indéfinissable de sympathie ont succédé à la première irritation; tout le monde s'enquiert avec anxiété de la santé du prisonnier de la Spezzia, et la Gazette officielle s'est vue obligée de publier un bulletin sanitaire de l'illustre blessé.

« Les nouvelles d'aujourd'hui sont plus rassurantes. Les blessures de Garibaldi n'auront point de funestes conséquences. Il est entouré de tous les soins imaginables, les meilleurs chirurgiens et médecins de l'Italie ne le quittent point. Il y en a quatorze ou quinze autour de son lit. Le gouvernement lui a accordé tous ceux qu'il demandait et a invité spontanément

six des plus célèbres professeurs des universités italiennes à se rendre à la Spezzia pour prêter le concours de leur expérience à la guérison de l'homme sur qui toute l'Europe a les yeux fixés.

« Mais autant la sympathie envers Garibaldi gagne toutes les classes, autant s'accroît l'indignation envers le parti d'action, qui l'a poussé à cette regrettable extrémité et qui se montre de plus en plus véhément. Les organes de ce parti incorrigible ne font qu'inventer des faits odieux pour exciter les passions populaires, et représenter le gouvernement comme se plaçant à faire de la barbarie et de la tyrannie gratuite. »

Rapport du général Cialdini sur les opérations militaires en Sicile.

Messine, 2 septembre.

Parti le 24 août à 6 heures du soir de Gênes pour la Sicile, et sachant que Garibaldi se trouvait toujours à Catane, d'où il semblait ne pas vouloir sortir, j'ai voulu d'abord m'arrêter à Naples, afin de m'entendre avec le général la Marmora, et afin de me mettre d'accord avec lui pour toute éventualité possible.

A la pointe du jour, le 26, je débarquai à Naples; j'appris alors par le général la Marmora que, contre toute attente, Garibaldi était sorti du port de Catane sur deux vapeurs postaux français, à bord desquels il avait fait embarquer autant d'hommes qu'ils pouvaient en contenir, et qu'il avait abordé à Melito.

Je n'avais en réalité d'autre mandat du gouvernement que celui de battre Garibaldi en Sicile. Ce mandat pouvait donc être considéré comme ayant cessé du moment que Catane, occupée par le général Ricotti, était rentrée sous l'autorité du gouvernement, et que Garibaldi se trouvait dans les Calabres, terre soumise au commandement du général la Marmora.

Mais, néanmoins, la gravité des circonstances conseillait au général la Marmora de ne pas abandonner Naples, et de pourvoir à empêcher toute tentative d'insurrection dans la Basilicate et les Calabres ultérieures 2e et cétérieure, pendant qu'en même temps d'autres devraient prendre le commandement des troupes réunies et à réunir dans l'extrême Calabre ultérieure 4e.

J'acceptai ce second rôle, et appareillant à midi du golfe de Naples, j'arrivai à six heures le lendemain matin à Messine. Là, je m'informai de l'état des choses, des troupes et des ressources de toute espèce disponibles, et, après avoir laissé les ordres opportuns, je me rendis à Reggio.

J'appris là que Garibaldi avait poussé jusqu'à peu de distance de la ville dans l'illusion de la faire insurger et de s'en emparer facilement; mais il avait été énergiquement repoussé par le colonel Carichio, laissant au pouvoir des nôtres une quarantaine de

s'apercevant que c'était en pure perte, il a renoncé à ses beaux frais d'éloquence et tourné les talons.

— Mlle Laure l'accueillait mieux, sans doute? — Je l'ignore... je ne l'ai guère observée, balbutia Alice avec embarras; et puis, je crains, en vérité, de devenir méchante, je n'ai fait que médire ce matin.

— Rassure-toi, ma fille; ce n'est pas médire que de confier ses impressions à sa mère; dis-moi, sans détour, ce que tu as remarqué.

— Eh bien, oui, je l'avoue, Mlle Laure paraît sensible aux compliments et les encourage par ses sourires. Cependant la cour assidue de M. Emery paraissait loin de lui faire autant de plaisir que les quelques mots que lui adressait de temps en temps le comte.

— Le comte a-t-il l'air de la rechercher? — Non; on croirait plutôt que c'est elle, et surtout sa mère, qui font des avances à M. de Rochebrune. Mme d'Avigny lui adresse en face des louanges exagérées à en être bouffonnes et qui le plongent dans un embarras visible.

— Ces dames ont-elles fait attention à toi? — Elles ne m'ont rien dit; mais, en revanche, elles m'ont beaucoup regardée. La mère me toisait d'un air de dédain — sans doute parce que je n'avais pas, comme sa Laure, des perles au cou, aux bras et dans les cheveux — et j'ai rencontré, dans un moment où je causais avec le comte, un regard si hostile de la fille, que j'ai baissé les yeux toute décontenancée.

O Ciel! sauraient-elles?... soupçonneraient-elles? Madame Dumont s'interrompt; mais il était trop tard: cette exclamation involontaire l'avait trahie.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 13 septembre 1862.

ALICE

NOUVELLE

CHAPITRE PREMIER.

(Suite.)

— Je ne dis pas cela; mais si j'avais un mari, je ne le voudrais pas si fort aux petits soins. Il a vraiment l'air d'être le très-humble esclave de madame; quand elle parle, il n'élève la voix que pour se faire son écho. Et ce n'est pas faute de ressources, loin de là; il tenait par moments, avec le marquis de Rochebrune, une conversation très-sérieuse et très-intéressante.

— Oui, ce sont bien eux, murmura Mme Dumont toute pensif; mais Alice ne saisit point ces paroles, et sa mère ajouta :

(\*) La reproduction est interdite.

— Et Mme d'Avigny, comment la trouves-tu? — Je la crois très-satisfaite de sa personne: c'est une grosse dame qui fait un immense étalage de ses volants et de ses jupons empesés. Elle se charge de bijoux de brillants et porte sur la tête un véritable jardin. Ses manières sont assez communes, son langage prétentieux, son ton fier et arrogant; elle fait sonner bien haut la richesse de son mari et les talents de sa fille; on dirait, à l'entendre, que personne ne chante, ne joue, ne peint, ne brode et ne danse aussi bien que Mlle Laure.

— Je devine déjà que tu n'es point du même avis. — Non, quant à son talent sur le piano. Tu vas peut-être me trouver bien sévère; mais elle joue sans la moindre expression de grands morceaux brillants qu'elle semble ne pas comprendre. Et son chant! si elle choisissait une romance, peut-être la rendrait-elle agréable; mais elle va s'attaquer au Lac, avec son mince filet de voix qu'elle enfle de façon à produire les sons les plus criards. J'étais au supplice en l'écoutant. Et si tu savais comme elle se fait prier! que de façons pour se mettre au piano!

— Et toi, as-tu joué et chanté? — Oui, on m'a demandé la dernière fantaisie de ma composition et quelques romances. Eugénie a chanté à ravir. Sa voix a tant d'expression que nous étions tous émus. Puis le jeune comte de Rochebrune a exécuté sur le violoncelle une ravissante mélodie. O mère, le bel instrument! Dans les notes graves et plaintives, il chante comme la voix humaine. J'en ai rêvé toute la nuit.

— C'est la seconde fois que tu prononces le nom de

Rochebrune; il ne m'était pas inconnu, me semble-t-il.

— Oh! non; Eugénie nous a parlé souvent du comte Edmond, l'ami intime de son mari. Lui et le vieux marquis, son père, sont les deux plus beaux hommes que j'aie vus. Le marquis, avec sa tête blanche, son air vénérable, ses manières d'une courtoisie et d'une élégance parfaites, son ton simple et franc, inspire le respect la confiance. Le comte lui ressemble beaucoup; rien de noble comme sa physionomie, d'expressif comme son regard et sa voix. Je n'osais lever les yeux sur lui de crainte de rencontrer les siens; en sa présence, je suis embarrassée, car il suffit de le voir pour sentir sa supériorité.

— As-tu causé avec lui, ma fille? — Oui; la soirée a fini par quelques tours de danse, et il m'a invitée deux fois. Il rend intéressantes les choses les plus vulgaires, et, lorsqu'il aborde des sujets élevés, il captive et entraîne. Il ne court jamais après l'esprit et le rencontre à chaque pas. Quelle différence avec monsieur Emery, qui prodigue tant de paroles inutiles!

— Qu'est-ce que M. Emery? — Un jeune fat, toujours à la poursuite de jeux de mots, de pointes et de traits brillants. Quand il n'en trouve plus, il accable les dames des compliments les plus fades. Mlle d'Avigny surtout était en butte à sa galanterie; il aurait fallu l'entendre, la traiter tout haut de céleste, d'adorable! Si quelqu'un m'en disait autant, je prendrais cela pour une insulte; je croirais qu'on se moque de moi.

— Il t'a donc fait grâce de ses flatteries? — Il a bien essayé d'en lancer quelques-unes; il a prononcé, je crois, les mots de rossignol, de sirène; mais,

prisonniers, parmi lesquels quelques officiers. Le colonel Carehidio, du 3<sup>e</sup> d'infanterie, avait déployé dans toutes les mesures qu'il avait prises une intelligence et une fermeté hors ligne.

Il y avait à Reggio dix petits bataillons, dont deux de bersailleurs, et quatre pièces de montagne amenées de Messine; mais les mulets nécessaires pour le transport manquaient, de sorte qu'on dut requérir quelques chevaux du pays. L'esprit des troupes était excellent. Quelques heures avant moi, le colonel des bersailleurs, Pallavicini avait atteint Reggio, et, par son droit d'ancienneté, il avait pris le commandement des troupes réunies dans la ville. Ses premières dispositions portaient l'empreinte de l'énergique résolution qui lui est naturelle. Le connaissant depuis longtemps, je fus heureux de le trouver dans un moment opportun, et je lui ordonnai tout aussitôt de partir avec une colonne de 6 ou 7 bataillons, de faire tous ses efforts pour rejoindre Garibaldi que l'on disait campé sur le plateau d'Aspromonte et de le poursuivre toujours sans lui donner un instant de repos s'il cherchait à lui échapper et de l'attaquer et de le détruire s'il acceptait le combat. Prévoyant aussi la possibilité d'une victoire complète, je lui ordonnai de ne pas traiter avec lui et de n'accepter qu'une reddition à discrétion.

Il n'y avait pas lieu de croire que cette colonne seule pût arriver aux résultats obtenus. Il convenait donc de barrer à Garibaldi tout passage pour s'interner dans l'intérieur des Calabres-Ulérieures II et Cétérieure; il convenait de former et de mettre en mouvement d'autres colonnes qui eussent agi sur un terrain restreint, parcequ'elles auraient ainsi les plus grandes chances de le rencontrer et de le détruire. Garibaldi occupait le sommet d'Aspromonte et envoyait de petites bandes sur les plages environnantes, cherchant probablement à soulever le pays, à renouer des intelligences, à accumuler des ressources en hommes, vivres, munitions, bêtes de somme, et épiait le moment du pouvoir se jeter sur Reggio ou sur Catanzaro, selon les avis qu'il recevait. Cette halte prolongée nous donna le temps de préparer un double système de défense et d'attaque qui devait l'écraser. Se conformant à mes dépêches, le général la Marmora dirigeait sur le Pizzo les troupes arrivées de Gènes et de Naples.

Le général Revel, envoyé par moi subitement, avec deux bataillons au Pizzo, prenait, selon les ordres reçus, une forte position à Nicastro et Tiriolo, faisant en outre fortifier ce dernier point, qui est très-important.

De Catane, on fit partir, par dépêche télégraphique, deux bataillons pour occuper Catanzaro, qui devait être ensuite renforcé par le général Revel. On obtenait ainsi, dans la partie la plus étroite de la Péninsule, une robuste ligne appuyée à deux golfes, dans chacun desquels la flotte envoyait une frégate, c'est-à-dire le golfe de Sant'Eufemia et celui de Squillace.

De cette base solide devaient marcher contre Garibaldi deux colonnes au moins, tandis que le lieutenant général Vialardi, établi à Monteleone avec des forces suffisantes, reçut l'ordre d'en faire avancer une partie jusqu'à la plaine de Gioja, pour agir ensuite suivant les nouvelles et les instructions qu'il recevrait.

Désirant toutefois en finir au plus tôt et afin de masser dans cet espace étroit le plus de forces possibles, pendant la journée même de mon arrivée à Messine, le 27, je me rendis à Catane, où j'arrivai le soir même. Les informations qui me furent données par le général Ricotti sur les forces dont il disposait et sur la situation de cette province, m'apprirent que je pouvais en tirer sans danger au moins 4 bataillons pour les faire débarquer ou il conviendrait le mieux et selon les nouvelles que je recevrais à mon retour de Reggio, où j'arrivai le lendemain matin, le 28, au point du jour.

Garibaldi occupait toujours Aspromonte; mais les bandes poussées par lui à l'entour, sur un rayon de quelques heures de distance, alarmaient le pays et donnaient à croire qu'il était en même temps dans plusieurs lieux. De la colonne Pallavicini, partie le jour précédent à une heure de l'après-midi, je n'avais d'autres nouvelles, sinon qu'elle avait rejoint en

route un parti de garibaldiens et qu'elle en avait fait prisonniers une centaine, dirigés sous escorte à Reggio.

Tandis que je prenais ces dispositions, et que j'avertissais le général La Marmora de suspendre l'envoi de plus grande forces au Pizzo, celui-ci, si je ne me trompe, disposait des troupes en échelons, depuis Cosenza jusqu'à Castrovillari et Potenza, et poursuivait sur terre et sur mer à la sécurité de Salerne où Nicotera a beaucoup d'adhérents et où on savait que Garibaldi dirigeait ses vues.

Je passai ensuite, dans la même journée du 28, à Messine, afin de m'occuper de l'état de l'île. En même temps parvenait l'avis de l'arrivée à Palerme du général Brignone, auquel je déléguai mes pouvoirs extraordinaires, afin de rester libre de veiller exclusivement aux opérations militaires.

Tous les adhérents de Garibaldi n'avaient pu s'embarquer sur les deux vapeurs français qui les transportaient en Calabre. Sept cents et plus demeuraient prisonniers du général Ricotti, à Catane; quelques centaines avaient été imprudemment renvoyées dans leurs foyers avec feuilles de route, et, en outre, un certain major Tresselli errait à la tête d'une bande, dont la force, à ce que l'on disait de divers côtés, semblait s'élever à huit ou neuf cents hommes.

Il fut donc nécessaire de concerter la poursuite de cette bande, en lançant sur ses traces les troupes de Catane et celles en petit nombre qui étaient disponibles à Messine, l'état des esprits dans cette ville ne permettant pas d'en trop éloigner les forces.

Il parut prudent ensuite de débarrasser Catane du trop grand nombre de ses prisonniers, et 500 d'entre eux furent embarqués et dirigés vers la Spezia.

Dans le fort de Messine arrivaient les quatre bataillons tirés de Catane, que je voulais tenir à bord dans l'attente des nouvelles, pour les avoir toujours sous la main, et prêts à être transportés et débarqués où besoin serait.

Mais dans la nuit du 29 au 30, il m'arrivait de Reggio, par un télégramme, un rapport succinct du colonel Pallavicini, qui m'apprenait le résultat extraordinaire et complet obtenu par lui.

Sur ce fait d'armes, qui, par ses conséquences, acquiert l'importance d'une bataille, j'envoie à Votre Excellence les deux rapports originaux que je reçois en ce moment du colonel Pallavicini, et auxquels je m'abstiens d'ajouter ou de retrancher un seul mot.

Je crois seulement qu'il m'appartient de recommander au gouvernement et à la bienveillance souveraine ce brillant colonel et les braves troupes qu'il commandait, parce que le service qu'elles ont rendu ne saurait être trop récompensé.

Le général d'armée.  
CIALDINI.

A. S. Exc. le Ministre de la guerre de Turin.

Rapport sur les faits d'armes du 29 août.

Reggio, 1<sup>er</sup> septembre 1862.

Conformément aux instructions qui m'avaient été adressées par Votre Excellence, le 28 août, je parlais de Reggio à une heure après-midi avec une colonne composée de cinq bataillons d'infanterie de ligne et de deux bataillons de bersailleurs, le 6<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup>.

Je pris la route qui, le long de la mer, conduit à Gallico, et, de là, je suivis le lit du fleuve qui porte le même nom, jusqu'à deux mille de distance du petit village de Padargony, où, surpris par la chute du jour, je campai pour y passer la nuit.

Au matin du 29, je partis de bonne heure en me dirigeant sur San-Stefano, où j'arrivai à huit heures et demie du matin. Là, par suite des informations exactes que je pris, je sus que le général Garibaldi avait campé dans la nuit, avec les siens, sur le plateau d'Aspromonte; j'ordonnai de poursuivre la marche jusqu'à peu de distance de ce plateau, et avant d'aller plus loin, je fis reposer quelque peu les troupes, excessivement fatiguées par une longue marche dans des sentiers abrupts. En attendant, je sus que, seulement deux heures auparavant, le général Garibaldi était encore campé dans la plaine au-dessous d'Aspromonte, et je vis que par deux sentiers on pouvait descendre vers son camp.

Je divisai alors la troupe en deux colonnes commandées, celle de droite par le lieutenant-colonel

le bonheur pour sa fille. Alice, inquiète, troublée, l'esprit agité de tristes pressentiments, suppliait le Seigneur de mettre un terme aux souffrances de sa mère. Puis, parfois, un souvenir de la veille surgissait tout à coup dans son esprit, une belle et noble image passait devant ses yeux, et elle mêlait involontairement à sa prière un nom que sa bouche n'avait jamais prononcé jusque là. Et ces pensées, qui lui semblaient coupables dans la maison de Dieu, faisaient monter une vive rougeur à ses joues.

Rentrées chez elles, elles y trouvèrent un billet à l'adresse d'Alice.

Il était de cette amie dont nous les avons entendues parler avec tant de reconnaissance et d'affection.

« Chère petite sœur, écrivait-elle, mon mari est absent, et, puisque c'est dimanche, tu auras, je l'espère, le temps de venir répéter le duo que nous chanterons à sa fête. J'aurais passé chez toi ce matin, mais mon petit Georges est un peu difficile, et je le quitte le moins possible. Nous déjeunerons ensemble, et, si l'enfant va bien, je le reconduirai moi-même et je partagerai sans façon votre dîner. Voilà si longtemps que je n'ai causé avec ton excellente mère! Mais tu l'entends, c'est sans façon; si je remarque le moindre apprêt, c'est la dernière fois que je m'invite. A tantôt; je t'enverrai la voiture. »

Eugénie d'OTRANGE.

« Toujours aimable et bonne! dit Mme Dumont tout émue; elle a beau fréquenter le grand monde, elle revient toujours avec plaisir dans nos modestes foyers! »

— Tu me permets d'accepter, mère?

— Sans doute, ma chère Alice, et je vous attendrai

chev. Parrochia, avec laquelle je me portai moi-même, et celle de gauche par le colonel du 4<sup>e</sup> régiment, chev. Eberhart. Les deux colonnes débouchèrent en même temps en vue du campement des garibaldiens, déjà abandonnés par eux attendu qu'ils avaient pris position sur la crête d'une colline escarpée, au levant de la plaine d'Aspromonte. J'envoyai aussitôt l'ordre au commandant de la colonne de gauche d'attaquer de front les garibaldiens, tandis que, faisant revenir en arrière la colonne de droite, je la lançai, par un mouvement rapide, à attaquer le flanc gauche et les derrières des rebelles, afin de leur couper toute retraite; en même temps, avec un bataillon, je faisais occuper le débouché de la vallée par laquelle ils pouvaient regagner la plaine.

La colonne de gauche, avec le 6<sup>e</sup> bataillon des bersailleurs en tête, et après un feu vif, emporta la position à la baïonnette, aux cris de : Vive le roi ! Vive l'Italie ! tandis que le côté gauche était aussi attaqué par les nôtres.

Le général Garibaldi et son fils Menotti ayant été blessés, et les révoltés étant cernés de tous côtés, toute résistance devint inutile; alors les garibaldiens donnèrent le signal de cesser le feu, et l'on en vint aux négociations dont le résultat est déjà connu de Votre Excellence.

Je suis heureux de pouvoir vous notifier que tous les officiers se sont distingués dans ce fait par leur zèle et par leur courage, et que tous les soldats des diverses provinces de l'Italie, indistinctement, ont rivalisé de valeur et de discipline.

Je ne puis passer sous silence que, durant la première attaque, une résistance énergique a été opposée par nos adversaires, et je n'ai pu m'empêcher de déplorer que cette bravoure fût déployée contre le pouvoir légitimement constitué et contre les intérêts de la patrie.

Je dois ici signaler particulièrement à Votre Excellence le colonel chev. Eberhart, commandant le 4<sup>e</sup> régiment de ligne qui s'est distingué par son intelligence et qui a conduit sa colonne à l'attaque avec un élan admirable.

Je dois donner les mêmes éloges au lieutenant-colonel chevalier Parrochia, qui, pendant le combat, a toujours fait preuve d'une énergie et d'un courage hors ligne.

Je dois aussi signaler à Votre Excellence la vaillante conduite des deux majors commandants les 6<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> bataillons de bersailleurs, MM. Giolitti et Pinnelli, qui ont toujours marché à la tête de colonnes, ne cessant de les animer par leur exemple.

En dernier lieu, je ne puis assez faire l'éloge du colonel chevalier Carehidio, qui avait pris d'excellentes et énergiques mesures avant mon arrivée pour la défense de Reggio et pour protéger la tranquillité intérieure. Je ne puis non plus assez le louer pour la manière vraiment intelligente et énergique avec laquelle il m'a toujours secondé et a su m'aider dans l'expédition que j'ai entreprise, en maintenant, dans une circonstance très-difficile, la tranquillité au sein de la ville.

Je me réserve d'expédier à Votre Excellence la liste des récompenses que je lui propose d'accorder à ceux qui se sont le plus distingués dans ce fait d'armes, plein de confiance en son approbation.

Le major-général.  
PALLAVICINI.

A. S. Exc. le général d'armée Enrico Cialdini. — Messine.

Rapport particulier.

Reggio, 1<sup>er</sup> septembre 1862.

Après avoir exposé à Votre Excellence la partie militaire de la journée du 29 août, j'arrive maintenant aux circonstances et menus détails qui peuvent avoir quelque rapport à la politique.

Avant tout, je ne puis taire, qu'à peine les révoltés eurent-ils fait signe qu'ils cessaient le feu, j'envoyai mon chef d'état-major signifier, au nom du roi, au général Garibaldi, qu'il eût à se rendre. Celui-ci, irrité, répondit qu'il ne se rendrait jamais, et il mit la main sur son revolver; mais, retenu par ceux des siens qui l'entouraient, il ordonna que mon émissaire fût désarmé et retenu prisonnier; le même traitement fut infligé à M. Giolitti, major du 6<sup>e</sup> bataillon de bersaglieri, lequel se rendit auprès du général blessé,

avec impatience. Selon son désir, je recevais madame d'Otrange sans cérémonie; seulement je vais lui faire moi-même ce biscuit de Savoie qu'elle aime tant.

Quelques minutes après, une élégante voiture s'arrêtait devant la porte, et Alice y monta, après avoir embrassé sa mère.

CHAPITRE II

« Juliette, où trouverai-je la vicomtesse? demanda Alice à une femme de chambre, qu'elle rencontra sur l'escalier de l'hôtel d'Orange. »

« Madame vient de sortir; l'enfant s'était endormi, et elle en a profité pour aller à la messe. »

— A pied?

« Sans doute; il fait si beau! Veuillez l'attendre ici. »

Et Juliette introduisait Alice dans un charmant salon. Mais Alice n'y resta pas; elle ôta bien vite son chapeau, son châle et ses gants; puis pénétra sur la pointe des pieds dans un cabinet riant et simple, séjour favori d'Eugénie.

Elle était sûre d'y trouver le berceau du petit Georges. L'enfant dormait d'un paisible sommeil; les joues roses et le sourire sur les lèvres, il était beau comme les anges qui nous apparaissent dans nos songes. Alice s'inclinait pour le baiser au front; elle se retint de peur de l'éveiller. Mais bientôt il ouvrit les yeux et lui tendit les bras.

pour conférer avec lui, sur l'invitation des garibaldiens eux-mêmes.

Cependant, grâce à l'intervention des personnes qui entouraient Garibaldi, et spécialement de MM. Nullo et Corte, on rendit les épées à mes deux officiers, et on les laissa libres avant que je fusse venu parlementer avec le général.

Invité par Garibaldi à venir conférer avec lui, je mis rendis. A peine arrivé, MM. Corte, Guastalla et Nullo, au nom de Garibaldi, me demandèrent de proposer des conditions. Je répondis que mes instructions se bornaient à ceci : « Attaquer, battre Garibaldi et le faire prisonnier. » Je n'avais pas d'autres conditions à faire. Prié par MM. Nullo et Corte de cacher la rencontre qui venait d'avoir lieu, pour ne pas laisser voir à l'Europe le scandale d'une guerre civile, je leur déclarai que cela était impossible, parce qu'il y avait trop de témoins du fait, et que les blessés en étaient une preuve évidente.

M'étant ensuite rendu auprès de Garibaldi blessé, celui-ci ne montra de ressentiment contre personne, il évita même toujours de parler de choses qui pouvaient avoir rapport à la politique. Il ne manifesta ni haine, ni opposition contre le gouvernement. Il consentit tacitement aux conditions que je proposai et il demanda s'il pouvait s'embarquer sur un navire anglais pour s'expatrier.

Je répondis que je demanderais et attendrais d s instructions à ce sujet. Interrogé sur ce qu'on ferait des prisonniers, je répondis que je n'étais pas le confident des intentions du gouvernement, mais que mon opinion personnelle était que le gouvernement, après les avoir fait conduire à Messine, les ferait mettre, sans doute, en liberté vingt-quatre heures après pour s'en débarrasser.

On convint de la reddition sans condition. Le général fut transporté, entouré de son état-major et d'un grand nombre des siens, dans une ferme appelée la Marchesina, où il passa la nuit, escorté par le 25<sup>e</sup> bataillon de bersaglieri.

Le lendemain matin, il fut conduit à Scylla, où je l'avais précédé, et où je lui communiquai l'ordre du gouvernement de le faire embarquer sur le *Duc-de-Gènes*. Il me fit presque un reproche de ne pas avoir maintenu la promesse de le laisser embarquer sur un navire anglais, et me rappela celle que j'avais faite de rendre libres, dans les vingt-quatre heures, ses compagnons.

J'ai dû répliquer alors avec une certaine aigreur, que je n'avais fait aucune promesse au nom du gouvernement; que quant à son débarquement, j'avais dit que je consulterais le ministère, dont je lui communiquais à ce moment même la réponse; que, quant à l'avenir des prisonniers, j'avais seulement émis mon opinion particulière, laquelle n'engageait en rien le gouvernement qui, d'ailleurs, ne m'avait donné aucune instruction à ce sujet. Alors Garibaldi me demanda si au besoin je témoignerais avoir exprimé cette espérance; ce à quoi je ne me refusai pas, puisqu'il s'agissait d'une opinion à moi, tout à fait personnelle.

Du reste, comme je l'ai dit plus haut, le général Garibaldi est resté toujours silencieux, et ne fit qu'adresser ces paroles au peuple de Scylla qui se tenait sur son passage : « Ne reconnaissez-vous plus votre général? » Aucun cri ne vint faire écho.

Le général Garibaldi insista auprès de moi pour que je recommandasse particulièrement au gouvernement le sort des déserteurs de l'armée. Je promis de le faire, j'ajoutai que j'espérais peu, connaissant la sévérité des instructions sur ce sujet.

Quant aux documents que Votre Excellence me demande, je ne puis lui envoyer que les deux ci-joints, n'en ayant pas trouvé de plus grande importance.

Peut-être pourra-t-on en trouver d'autres plus sérieux dans les mains des officiers d'état-major du général Garibaldi, que je n'ai pas fait fouiller. D'autres papiers, selon les informations que j'ai eues, ont été déchirés sur le lieu-même, et pendant qu'on traitait de la reddition.

On n'a trouvé aucun argent, malgré toutes les recherches que j'ai fait faire; seulement, ils étaient individuellement bien pourvus : J'ai vu depuis que, dans la chaumière où le général a passé la nuit, il a été fait, pendant la nuit, une assez copieuse distribution.

« Petit amour! dit-elle, tu me reconnais donc! » Elle le prit, l'assit sur ses genoux, le laissa jouer avec ses cheveux et le couvrit de caresses. Il riait aux éclats de ses agaceries, et, elle, elle souriait avec bonheur. Comme toutes les femmes bonnes et sensibles, elle aimait les enfants, et celui de la vicomtesse était, de sa part, l'objet d'une véritable idolâtrie.

Vingt minutes s'écoulèrent, et l'enfant, fatigué, appuya sa tête blonde sur le sein d'Alice et ferma les yeux. Alors, pour achever de l'endormir, elle le berça sur ses genoux en chantant une romance composée par elle pour son amie.

Absorbée par cette douce occupation, elle ne vit pas la portière se soulever et un homme de haute stature paraître à l'entrée du cabinet.

C'était le comte de Rochebrune.

Edmond était bien tel qu'Alice l'avait dépeint; sa figure se distinguait par la noblesse de l'expression plutôt que par la régularité des traits; son front vaste, encadré de cheveux noirs légèrement bouclés, d'annonçait l'intelligence et la réflexion, et sur ses lèvres se jouait un sourire à la fois plein de bonté et de finesse.

Vicomtesse de LERCHY

La suite au prochain numéro.

tion d'argent à tous ceux qui l'accompagnaient, au nombre d'environ cent cinquante.

Quelques-uns de ces volontaires interrogés sur les motifs qui les avaient fait rester avec Garibaldi après la proclamation du roi, répondirent qu'ils ne connaissaient pas cette proclamation qu'on leur avait cachée; d'autres ont affirmé qu'ils croyaient que tout était convenu avec le gouvernement; quelques-uns ont dit que Garibaldi les avait trompés, et que depuis deux jours ils s'étaient aperçus de la tromperie.

On a pris trois drapeaux aux garibaldiens, tous trois sans l'écu de Savoie et sans cravate bleue. Au milieu de l'un d'eux était écrit: *Italie et Victor-Emmanuel!*

MM. Nicotera, Missori et Miceli, ont quitté Garibaldi le 28, peut-être pour préparer le mouvement dans la province. J'ai su hier que Nicotera et Miceli étaient à Bagnara; j'ai ordonné leur arrestation, mais on ne les a pas encore trouvés.

J'ai fait remettre les armes prises au commandant d'artillerie de la ville de Reggio, en attendant des ordres sur ce point.

Le major-général, PALLAVICINO.

A. S. Exe. le général d'armée, Henri Cialdini, à Messine.

Chronique locale.

L'administration a adressé des éloges et a accordé une gratification de 15 fr. au sieur Récès (Jean-Pierre, de Pradines, pour avoir sauvé, le 3 août 1862, un enfant qui était en danger de se noyer dans la rivière du Lot.

Le 6 septembre courant, vers les sept heures du soir, le sieur Roche (Jean), âgé de 20 ans, de Pinsac, étant à la chasse des lapins, en compagnie d'un de ses camarades, le nommé Delrieu, (Jean), du même lieu, déchargé par imprudence, son fusil dans la direction de ce dernier qu'il atteignit au côté gauche. La blessure paraît être fort grave. (Gourdonnais)

M. Véziat, économiste (2<sup>e</sup> classe) du lycée impérial de Nîmes, est nommé économiste du lycée impérial de Rodez, en remplacement de M. Coste, ancien économiste au lycée de Cahors.

Nous recevons de M. le Procureur Impérial de Cahors, la lettre suivante: Cahors, le 12 septembre 1862.

« Monsieur le Gérant,

« Mon collègue de Ribérac (Dordogne) m'informe que, le 30 août dernier, la gendarmerie de Monpont, dans son arrondissement, a arrêté, sous l'inculpation de vagabondage, une femme qui est sourde et muette, et qui, ne sachant pas écrire, ne peut faire connaître son nom, ni indiquer le lieu de son domicile.

« Comme il serait possible que cette femme, dont la conduite en prison est excellente, se fût égarée et que sa famille fût à sa recherche, je vous serai obligé de publier le signalement ci-dessous dans le prochain n<sup>o</sup> de votre journal.

« Agrérez, etc.

« Pour le Procureur Impérial, CH. DE BERNIS. »

Signalement.

Age, 20 ans environ; taille, 1<sup>m</sup>. 30<sup>c</sup>; cheveux et sourcils châtain; front bombé; yeux châtain; nez légèrement aquilin; bouche moyenne; menton rond; visage plein; teint coloré brun.

Légèrement marquée de la petite vérole; une grosseur et une légère cicatrice sous la joue droite (traces de scrofules); fortement constituée.

Signalement des habits qu'elle portait au moment de son arrestation: Coiffé d'un mouchoir en coton à raies jaunes et lilas; portant au cou un autre mouchoir fond blanc avec encadrement à dessin, au milieu, des carreaux rouges et lilas; un camail en drap noir bordé d'un velours noir de 2 centimètres de large; une robe en indienne à fleurs et autres dessins fond gris et rouge; un tablier en coton à petits carreaux blancs et roses; une chemise en toile fine; bas de laine noire et des souliers fourrés en molleton noir; portant un scapulaire noir et une petite médaille en argent de l'immaculée Conception (le recto et le verso de cette médaille sont séparés).

MAIRIE DE CAHORS.

ADJUDICATION des travaux de Plâtrerie et de Peinture au bâtiment de la salle de spectacle.

Le Public est prévenu que le 25 septembre courant, jour de Mardi, à midi précis, il sera procédé, dans la salle des actes publiques de l'Hôtel-de-Ville, par le Maire, assisté de deux membres de la Commission Municipale et de l'Architecte de la ville, à l'adjudication en deux lots séparés, au plus offrant et dernier enchérisseur:

1<sup>o</sup> Des travaux de plâtrerie, au bâtiment de

la Salle de spectacle de Cahors, dont le devis s'élève à..... 875<sup>f</sup> 04<sup>c</sup>

2<sup>o</sup> Des travaux de peinture au même bâtiment, dont le devis s'élève à..... 492<sup>f</sup> 75<sup>c</sup>

On n'admettra à l'adjudication que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues.

Le devis des travaux et le cahier des charges sont déposés au Secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance aux intéressés.

En l'Hôtel-de-Ville, le 13 septembre 1862.

Le Maire, CAVIOLE.

ADJUDICATION

Il sera procédé, le dimanche, 12 octobre 1862, en l'Hôtel de la Mairie de Castelnau-de-Montratier, à une heure précise de l'après-midi, par le Maire, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, de la construction du Presbytère de Russac, dans cette commune.

La mise à prix est fixée à quatre mille francs, ci..... 4,000 fr.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité et d'une capacité reconnues, et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats, auront obtenu du Maire un certificat d'admission.

Le cahier des charges, clauses et conditions de l'adjudication est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il en sera donné connaissance à toutes les personnes qui s'y présenteront.

On lit dans le *Moniteur*:

« Le ministre de la guerre reçoit journellement des demandes formées par des anciens militaires à l'effet d'obtenir des emplois dans le service des chemins de fer.

« Les employés attachés à l'exploitation des voies ferrées étant à la nomination directe des compagnies concessionnaires qui recrutent elles-mêmes leur personnel, toutes les demandes de cette nature adressées au ministre de la guerre resteront désormais sans réponse. »

Le conseil d'Etat a reconnu que tous receveurs, agents, économistes, notaires, commissaires priseurs et autres dépositaires des deniers provenant du chef des redevables, et affectés au privilège du Trésor, sont tenus, sur la demande qui leur en est faite par le percepteur, de payer, à l'acquit des contribuables, sur le montant et jusqu'à concurrence des fonds qu'ils doivent ou qui sont entre leurs mains, les contributions dues par ces derniers en exécution de l'article 2 de la loi du 12 novembre 1808.

Le conseil d'Etat a également reconnu que les héritiers des patentés dont les magasins, boutiques ou ateliers ont été fermés par suite de décès, peuvent réclamer la décharge de droits de patente, si la fermeture des magasins, boutiques et ateliers est antérieure au 1<sup>er</sup> janvier, et la réduction des droits restant à recouvrer, si le décès et la fermeture des magasins, etc., etc., ont eu lieu après le 1<sup>er</sup> janvier.

Ce même droit appartient aux créanciers des patentés dont les magasins ont été fermés par suite de faillite.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

AVIS. — Le public est prévenu que, par décision du 30 août dernier le Ministre a autorisé les sous-intendants militaires à délivrer des certificats d'aptitude pour les professions ci-après indiquées, aux jeunes gens qui désirent s'engager volontairement pour la 2<sup>e</sup> section d'ouvriers militaires d'administration stationnée à Paris, savoir: commis aux écritures, meuniers, boulangers, bouchers et botteleurs.

Un assez grand nombre de marchands de nouveautés, marchands merciers, etc., se servent pour mesurer les étoffes ou les rubans qu'ils vendent, non pas de la mesure légale, le mètre, d'un mètre vérifié et poinçonné, mais de pointes clouées sur leur comptoir, et figurant plus ou moins exactement les divisions du mètre, sans que l'acheteur, toujours à distance de cette mesure de nouvelle espèce, puisse vérifier si le mesurage est fait loyalement. Il n'y a pas, dans ces conditions, de vérification possible pour l'administration chargée d'assurer la régularité des poids et mesures. Nous apprenons que l'autorité est déterminée à réprimer cet abus. Depuis quelque temps des procès-verbaux ont été dressés contre les marchands qui se servent de telles mesures, et, traduits devant les tribunaux, déjà plusieurs ont été condamnés.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 7 sept. 1862.  
20 Versements dont 4 nouveau..... 937<sup>f</sup> »  
7 Remboursements dont 2 pour solde. 4,688<sup>f</sup> 7

TAXE DU PAIN. — 25 août 1862.  
1<sup>re</sup> qualité 39 c., 2<sup>e</sup> qualité 36 c., 3<sup>e</sup> qualité 33 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862.  
Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 15<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 05<sup>c</sup>.  
Taurillon ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catég., 85<sup>c</sup>.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 30<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 20<sup>c</sup>.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>f</sup> 25<sup>c</sup>; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>f</sup> 15<sup>c</sup>.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 10 septembre.

L'Italia militare dit que les troupes royales ont eu, dans l'affaire d'Aspromonte, cinq morts et vingt-cinq blessés. Parmi ces derniers se trouvent trois officiers. Les rebelles ont eu vingt blessés. Le nombre de leurs morts est inconnu.

Rien n'est encore décidé au sujet du procès de Garibaldi.

— L'amnistie paraît très probable. L'état de Garibaldi s'améliore.

Le général Cialdini est attendu à Turin. Il reprendra le commandement de son corps d'armée à Bologne.

Le général Brignone continue à remplir les fonctions de préfet à Palerme et de commissaire extraordinaire en Sicile.

— Le roi Louis de Bavière s'est embarqué cette nuit pour Rome.

— Les lettres de Rome du 6 portent que le Pape est rétabli. Il a dû sortir hier à l'occasion de la fête de la Nativité. La ville était calme.

— Les lettres de Naples sont également du 6. Elles annoncent l'expulsion d'un correspondant de journaux qui a dû s'embarquer pour la France.

— Une consultation a eu lieu, le 6 au Varignano, des sommités médicales de Florence, de Pavie, de Bologne, de Gênes, de Turin et ont pris part. La blessure de Garibaldi paraît très sérieuse. La balle est logée dans le pied. Il est impossible de l'extraire en ce moment, et on est obligé de prendre des soins minutieux pour empêcher des accidents graves de se développer.

— Le général Bexio, autorisé par le gouvernement est arrivé à la Spezzia. Il loge dans le premier hôtel de la ville avec Rieccotti le plus jeune des fils de Garibaldi. Ils se rendent l'un et l'autre tous les jours au Varignano. La fille de Garibaldi, débarquée à la Spezzia, a été admise immédiatement auprès de son père; mais son mari a dû, pour le voir, attendre une autorisation de Turin.

TURQUIE.

Belgrade, 9 septembre au soir.

A Oujtza, les Turcs ont été défaits. A la suite de cette lutte, un armistice a été conclu, par l'intervention des consuls.

Les Turcs sont cernés dans la forteresse et dans leurs maisons.

170 magasins et 130 maisons Serbes ont été brûlés complètement. Les autres ont été endommagés. La ville est presque détruite.

Les Turcs ont eu 30 morts et 12 blessés, les Serbes, un mort et 7 blessés.

AMÉRIQUE.

New-York, 30 août.

Il résulte d'avis postérieurs que Pope et Burnside sont parvenus à passer sur le corps de l'ennemi à Manassas, qu'ils ont rejoints l'armée de Mac Clellan près de Centreville, et enfin que les divisions fédérales Hooker, Summers et Sturget ont battu les Confédérés et les ont chassés des environs de Manassas.

— Le rapport officiel de Pope sur la bataille de Bull-Run constate que l'affaire a été très sérieuse, qu'elle a duré toute la journée et que les forces combinées du Sud ont été battues par les fédéraux.

Les fédéraux ont perdu huit mille hommes; on évalue au double la perte des confédérés. Les confédérés se sont toujours tenus sur la défensive, et l'initiative de l'attaque est toujours venue des fédéraux. — La bataille s'est livrée au même endroit que la première bataille de Bull-Run au commencement de la guerre. Cette circonstance a augmenté l'enthousiasme des fédéraux. Les confédérés se sont retirés vers les montagnes. Les fédéraux ont pris à l'ennemi beaucoup de matériel de guerre.

Pour extrait: A. LAYTOU.

Variétés.

FLEURS HISTORIQUES

M. Pierre Larousse, directeur du journal *l'École normale*, auteur de la *Flore latine*, veut bien nous communiquer les premières feuilles d'un ouvrage très important qu'il fait imprimer en ce moment et qui sera le, 15 novembre prochain, livré à la publicité.

Cet ouvrage, intitulé: *Fleurs historiques*, est un précieux recueil de clef des mots, réponses, faits, etc., empruntés à la biographie ou à l'histoire, et auxquels on fait fréquemment allusion dans la conversation et dans la littérature.

L'auteur procède par lettres alphabétiques; il donne des détails intéressants sur chacun des personnages de l'antiquité ou des temps modernes dont le nom est resté célèbre, et rappelle dans quelles circonstances et par qui ont été prononcés ces mots, ces phrases remarquables qui sont parvenus jusqu'à nous.

Mais ce qui rend surtout ce travail attrayant, ce qui en fait une œuvre sans précédentes en

son genre, et en augmente le mérite, c'est qu'à la suite de ses propres appréciations, M. Larousse a eu l'heureuse idée, et, il faut aussi en convenir, le grand talent de citer les passages où les grands écrivains de notre époque ont invoqué le souvenir de ces grands noms, fait l'application de ces locutions immortelles.

Tout ce que nous pourrions ajouter ne donnerait qu'une bien imparfaite idée des *Fleurs historiques*; mieux vaudra, puisque l'auteur nous y autorise, en mettre de temps en temps quelques pages sous les yeux de nos lecteurs, et laisser le livre plaider et gagner lui-même sa cause. LOUIS LAYTOU.

A l'œil droit e Philippe.

Pendant que la Grèce était déchirée par les fureurs de la Guerre Sacrée, Philippe s'empara de Méthone et la détruisit. C'est pendant le siège de cette ville qu'il perdit l'œil droit, par une singulière aventure que raconte Suidas. Un habile archer d'Amphipolis, nommé Aster, était venu offrir ses services à Philippe. Il se vantait de ne jamais manquer un oiseau dans son vol le plus rapide « Bon ! lui avait répliqué Philippe, je l'emploierai quand je ferai la guerre aux étourneaux. »

La raillerie piqua au vif l'habile tireur; il se jeta dans Méthone, et lança contre le roi une flèche sur laquelle il avait écrit ces mots: « A l'œil droit de Philippe. » Aster n'avait pas exagéré son adresse; car la flèche alla frapper le but. Philippe la fit renvoyer à l'archer avec cette inscription: « Si Philippe prend la ville, Aster sera pendu; » et il tint parole.

On raconte que, depuis cet événement, Philippe ne pouvait, sans colère, entendre prononcer le nom de Cyclope.

Après vous, messieurs les Anglais.

Cette phrase courtoise date de la bataille de Fontenoi, gagnée le 11 mai 1745 par les Français sur les Anglais alliés des Hollandais et des Autrichiens. L'armée anglaise avait déjà beaucoup souffert, lorsque le duc de Cumberland eut l'idée de masser en une formidable colonne l'infanterie anglo-allemande, et de charger en lignes serrées le centre de l'armée française. Cette sorte de bataillon triangulaire, qui est resté célèbre, s'avancant lançant la mort de toutes ses faces. Quand la tête de la colonne fut arrivée à cinquante pas des gardes françaises, les officiers se saluèrent réciproquement, et lord Hay, sortant des rangs, dit en ôtant son chapeau: « Messieurs des gardes françaises, tirez ! » Alors le comte d'Auteroche, s'avancant à son tour, répond à haute voix: « Après vous, messieurs les Anglais; nous ne tirons jamais les premiers ! » Cette courtoisie intempestive, coûta cher aux Français: une épouvantable décharge emporta complètement la première ligne.

Sir John, fit Roland avec une expression presque féroce, je ne comprends pas toutes ces délicatesses en matière de duel. Quand on se bat, c'est pour se tuer. Qu'on se fasse auparavant toutes sortes de politesses, comme vos ancêtres et les miens s'en sont fait à Fontenoi, très-bien; mais une fois que les épées sont hors du fourreau ou les pistolets chargés, il faut que la vie d'un homme paie la peine que l'on a prise et les battements de cœur que l'on a perdus. ALEX. DUMAS, *les Compagnons de Jésus*.

— Courage ! murmura tout bas le commandeur en poussant le courage d'Enguerrand, qui venait de s'incliner respectueusement sous l'œil scrutateur et le salut froidement poli du prince; l'ennemi paraît prêt à rendre les armes, à moins pourtant qu'il ne veuille nous donner d'abord un coup de chapeau comme à Fontenoi.

ALEXANDRE DE LAVERGNE, *le Cadet de famille*.

Il est aujourd'hui parfaitement constaté que l'armée manqua d'ordres. Le peuple de Paris a vu, le 23 février, les barricades s'élever sous les yeux de la troupe. Il a entendu les dialogues plaisants de l'insurgé, derrière ses pavés, avec le soldat à son rang. Ce n'était pas tout-à-fait comme à Fontenoi entre les Français et les Anglais, à qui tirèrent les derniers; mais il s'établissait une sorte de convention qu'on ne tirerait pas sans prévenir.

HIPPOLYTE CASTILLE, *Histoire de la Deuxième République*.

Aspasie.

Femme grecque, originaire de Millet, célèbre par son esprit et sa beauté. Elle vint de bonne heure à Athènes, où elle ne tarda pas à exercer sur les hommes les plus illustres de cette époque, Périclès, Alcibiade, Socrate lui-même, l'ascendant irrésistible de l'éloquence, de la grâce et de la beauté. Périclès, épris de ses charmes, répudia sa première femme pour l'épouser. On disait que les harangues de Périclès renfermaient plus d'une phrase inspirée par Aspasie. Accusée d'impiété, elle défendit sa cause elle-même avec une éloquence qui ne l'eût point sauvée, si son époux n'eût attendu les juges par ses larmes. Cette femme illustre doit être rangée, non point comme on l'a fait trop souvent, dans la classe des courtisanes, mais dans celle des *hétaires*, femmes grecques adonnées aux arts, à la poésie, à la science même, que l'on recherchait pour les plaisirs de l'esprit, et dont Aspasie fut un des types les plus gracieux et les plus parfaits. C'est à juste titre que le nom d'Aspasie signifiait chez les Grecs la plus aimable des femmes, comme Alexandre le plus grand des héros, et c'est dans ce sens que nous appelons encore aujourd'hui une *Aspasie* la femme qui réunit les dons de l'esprit aux charmes de la beauté.

La maison de mademoiselle de Lenelos devint une succursale de l'hôtel de Rambouillet, et quand Molière eut immolé les *Précieuses* il avint que les femmes galantes, les jeunes courtisanes de l'Éil-de-Bœuf, les plus vaillants capitaines, les plus beaux esprits et la meilleure compagnie de la ville et de la cour se donnèrent rendez-vous chez *Aspasie*. On venait de toutes parts admirer son luth, son clavecin, sa beauté. J. JANIN, *Littérature dramatique*.

Assurément le nom de la femme qui inspirait Jean Goujon n'ajouterait rien à notre admiration pour Diane, pour les nymphes, dont l'immortelle jeunesse nous éblouit et nous enchante, et cependant notre curiosité n'a rien de puéril. La Fornarina inconnue de Jean Goujon, si son nom nous était un jour révélé, nous intéresserait en raison du génie de son amant, comme *Aspasie* nous intéresse à cause de Périclès. GUSTAVE PLANCHE, *Portraits d'artistes*.

Conseil général du Lot.

Session de 1862.

Séance du 29 août.

Étaient présents : MM. Delheil, président; comte Murat, Roques, Lurguie, Dufour, Bessières, Brugalières, Dupuy, Delpech, Pradines, Gleizes, Demeaux, Limayrac, de Lagardelle, Rolland, Cipières, d'Arcimoles, Delpon, de Lavaur-Laboisse, Glandin, Calmon, Labrunie-Laprade, Domphnou, Cuniac, Materre, Besse de Laromiguière, secrétaire.

Après la lecture du procès-verbal qui est adopté sans réclamation, M. le Président prend la parole et s'exprime en ces termes :

« J'ai l'honneur de proposer au Conseil général de souscrire pour une somme de 500 fr. à la société du Prince Impérial. Cette œuvre de bienfaisance a été inspirée à notre auguste Impératrice par sa constante sollicitude en faveur des classes laborieuses si dignes d'intérêt et qui ont toutes ses sympathies. »

Le Conseil, heureux de s'associer à une œuvre aussi utile, s'empresse d'accueillir la proposition faite par M. le Président, et vote, à titre de donation, la somme de 500 fr. qui sera inscrite au sous-chapitre 49.

Un membre de la 4<sup>e</sup> Commission entretient le Conseil, du Sous-Chapitre 4 du budget, et propose la suppression d'une somme de 500 fr. inscrite à l'article 1<sup>er</sup> de ce Sous-Chapitre, et qui est demandée pour le renouvellement ou la réparation extraordinaire de divers objets hors d'usage ou fortement détériorés, appartenant au mobilier de la Préfecture; suppression qui est prononcée par le Conseil.

Le même membre continue son rapport et propose aussi de supprimer une allocation de 1,200 fr. réclamée pour le mobilier de la Sous-Préfecture de Figeac, dont une partie est complètement hors d'usage. Il dit à cette occasion que, dans le courant de la dernière session, le Conseil général reconnaissant que depuis peu d'années, il avait été fourni à la Sous-Préfecture de Figeac un mobilier légal dont le prix s'élevait à 8,000 fr.; que ce mobilier avait été, en outre, accru par des allocations récentes de 2,220 fr., s'était difficilement rendu compte de l'insuffisance de ce mobilier, et avait décidé qu'une allocation se référant à ce mobilier, ne serait pas votée tant que l'insuffisance n'en serait pas régulièrement établie; et qu'il avait demandé que, dans l'intervalle des deux sessions, il fût fait un inventaire divisé en trois chapitres, concernant : le premier, le mobilier ancien; le second, le mobilier légal; le troisième, le mobilier acquis au moyen des dernières allocations, que ces prescriptions, n'ayant pas été accomplies, la première commission avait cru devoir proposer de refuser le crédit demandé.

Un membre combat cette réduction; il dit que, bien que l'inventaire prescrit n'ait pas été fait, il résulte des renseignements irrécusables qui ont été fournis au conseil que le mobilier est insuffisant, et que le conseil général doit voter la somme de 1,200 fr. pour mettre fin à une situation qui est intolérable pour le fonctionnaire qui habite actuellement l'hôtel de la Sous-Préfecture de Figeac.

Un autre membre répond qu'en pareille matière il est des règles dont on ne peut pas se départir sans entrer dans une voie qui peut donner lieu aux plus grands abus et que, du moment que ces règles n'ont pas été observées, le conseil ne peut, sans manquer à la légalité, voter le crédit dont la première commission a demandé la suppression. Un autre dit que ces règles ne sont pas d'une rigueur telle que l'on ne puisse s'en écarter alors qu'il est évident pour tous que le mobilier de la sous-préfecture de Figeac est insuffisant, et il se prononce pour le maintien du crédit de 1,200 fr., disant d'ailleurs qu'il y aurait moyen de tout concilier; que le conseil n'aurait qu'à décider que la somme de 1,200 fr. ne serait payée qu'après la

confection d'un inventaire régulier. Après cette discussion, à laquelle plusieurs autres membres prennent part, la suppression proposée par la commission est rejetée et le crédit maintenu. Conformément aux propositions faites par la commission le conseil invite néanmoins M. le Préfet à faire procéder, dans le plus bref délai possible, à la constatation légale du mobilier existant dans la sous-préfecture de Figeac, à l'effet de déterminer quelles sont les parties de ce mobilier qui ont disparu et quels seraient les auteurs de ces disparitions. Il l'autorise également à intenter contre ces derniers, au nom du département, une action judiciaire à l'effet de les contraindre à restituer le mobilier qui aurait été détourné ou à en payer la valeur.

Après cette décision, le conseil vote tous les crédits inscrits au sous-chap. IV, à l'exception de celui de 500 fr. qui figure à l'article premier. Aux termes de l'article 5 de l'ordonnance du 7 avril 1841, il désigne MM. Dupuy et Besse de la Romiguière pour assister au recouvrement du mobilier de la préfecture.

Le même membre continue son rapport, et expose que, dans le courant de la dernière session, il avait été reconnu qu'il était indispensable que le conseil général fût mis à même de connaître l'utilité et l'importance des travaux neufs faits, en 1858, à la sous-préfecture de Figeac, par l'ancien Sous-Préfet, contrairement aux règles qui lui avaient été tracées par le conseil général et M. le Préfet; que, d'après les renseignements qui avaient été fournis à la commission, il avait été évident pour elle que ces travaux, qui avaient été faits en dehors de toutes les règles, étaient incomplets et entraîneraient le département dans des dépenses considérables s'il voulait les continuer; que, dans ces circonstances, la commission avait été d'avis :

1<sup>o</sup> D'inviter M. le Préfet à exiger, au nom du département, que M. de Bessonies, ancien Sous-Préfet de Figeac, enlève, le plus promptement possible, le bâtiment par lui édifié sans autorisation dans l'enclos de la sous-préfecture de Figeac, et remette les lieux dans leur état primitif, et que, de plus, il rembourse les fonds par lui employés à cette construction en les détournant de la destination spéciale à laquelle les délibérations du conseil général les avaient consacrés; 2<sup>o</sup> de l'autoriser à intenter contre M. de Bessonies, et au nom du département, une action judiciaire à l'effet de le contraindre à l'enlèvement du bâtiment, à la restauration des lieux et au remboursement des fonds détournés de leur destination.

Un membre combat ces propositions : il dit qu'en supposant que les constructions que l'on reproche à l'ancien sous-préfet n'aient pas été faites régulièrement, il y a eu de sa part une bonne foi que l'on ne peut mettre en doute, alors que l'on connaît et la probité et la loyauté de son caractère; que ce qu'il a fait, il a pu croire avoir le droit de le faire, et que, dans ces circonstances, il serait bien rigoureux de diriger contre cet ancien fonctionnaire un recours tel que celui qui est demandé par la première commission. Il dit en outre que l'instance que l'on invite à introduire contre ce fonctionnaire peut être fort chanceuse puisque ces constructions, quoique faites peut-être en dehors des règles administratives, ont été exécutées au vu et au su de l'autorité supérieure qui a ordonné les mandats, au moyen desquels cette dépense a été soldée. Malgré ces observations la commission persiste dans ses propositions qui sont adoptées par le conseil.

Le même membre expose qu'en votant le Sous-chapitre 1<sup>er</sup>, le conseil ajourna son vote sur la somme de 2,000 fr. demandée pour réparations à faire au local des archives jusqu'à ce que ce local eût été visité par la première commission; que, conformément à cette décision, elle avait visité les lieux, et qu'elle s'était convaincue que, s'il était possible, sans grand inconvénient, de surseoir à la modification complète du local destiné aux archives, il y avait cependant urgence à réparer les châssis dépourvus de vitres et à effectuer quelques autres réparations légères, pour lesquelles elle estimait qu'une somme de 500 francs serait suffisante; qu'ainsi elle proposait de réduire à cette somme, celle de 2,000 francs, qui avait été deman-

dée; réduction qui est adoptée par le Conseil.

Un autre membre fait le rapport sur le sous-chapitre 17; il dit en commençant que, par suite de cet esprit d'économie qui lui a été inspiré par la situation financière du département, la commission s'est vue dans la nécessité de proposer quelques réductions qui lui ont paru pouvoir être effectuées sans compromettre aucun service et dont il aurait à entretenir le conseil dans le cours de son rapport. Passant ensuite à l'examen des divers articles dont se compose le sous-chapitre XVII, il propose de continuer l'allocation de 800 fr. annuellement votés pour la publication de l'Annuaire départemental. Il propose aussi de voter la somme de 1,952 fr. destinée à compléter celle de 2,052 fr. que le département s'est engagé à payer à M. Lemercier, imprimeur lithographe, pour la gravure de quatre feuilles de la carte du département, dite de l'Etat-Major, en exprimant le vœu que M. le Préfet veuille bien engager M. Lemercier à livrer au département les deux premières feuilles qui, d'après sa lettre du 30 décembre 1861, doivent être depuis longtemps terminées. M. le Préfet a proposé d'allouer une somme de 300 fr. au sieur Castanet, imprimeur-lithographe à Cahors, qui a préparé et fait autographier une carte simple du département, dans l'intention de la livrer au commerce. Comme cette carte, qui est d'un format qui en rend l'usage plus commode et d'un prix qui en permettrait l'acquisition à ceux qui n'auraient pas les moyens de se procurer celle dite de l'Etat-Major, la commission reconnaît, comme M. le Préfet, qu'il est bon d'encourager cette entreprise; mais comme il n'en a été tiré qu'un nombre assez restreint d'exemplaires, elle a trouvé exagéré le crédit proposé par M. le Préfet, et elle a proposé de le réduire à 150 fr.

La commission propose ensuite d'allouer tous les crédits inscrits aux art. 2, 3, 4, 5, 7, 8 et 10 du même sous-chapitre.

Vu la position exceptionnelle dans laquelle se trouve le département au point de vue financier, la commission propose de réduire pour cette année à 4,000 fr. la subvention de 5,000 fr. accordée jusqu'ici à la société d'agriculture; et malgré l'observation d'un membre qui fait ressortir les nombreux services que cette société, qui distribue des primes et livre des graines et des instruments à prix réduits, a rendu au pays, la commission n'en persiste pas moins dans sa proposition. Elle propose aussi d'allouer à titre d'encouragement à M. Raphaël Périe, bibliothécaire de Cahors, pour la publication de la 2<sup>e</sup> partie du premier volume de l'Histoire du Quercy, une somme de 1,000 fr. M. le rapporteur explique toutefois, que, vu l'état des finances du département, il serait dans les intentions de la commission que le conseil ne fit pas d'autres sacrifices pour la publication d'un ouvrage, au mérite duquel on se plaît à rendre hommage.

Pour les dépenses du conseil de salubrité, il est inscrit au sous-chapitre 9 un crédit de 400 fr.; mais, d'après les renseignements qui lui ont été donnés, la commission a reconnu qu'une somme de 200 fr. était suffisante pour pourvoir à cette dépense, et elle propose de réduire à ce chiffre le crédit porté à l'article 9.

Depuis quelques années, le conseil général allouait une subvention de 100 fr. à chacune des colonies agricoles de Metray et de Pezet; mais à raison des circonstances, la commission propose de supprimer la subvention accordée à ces établissements qui ne reçoivent plus d'ailleurs les jeunes détenus appartenant au département.

Le conseil général, qui a été appelé à voter successivement sur chacune des propositions de la commission, les accueille toutes sans exceptions.

(La suite au prochain numéro.)

Paris.

12 septembre.

Messieurs les ministres se sont réunis aujourd'hui en conseil au ministère de la justice.

— D'après la Patrie de ce soir, le prince Napoléon partira le 15 de ce mois pour la Corse, de là, Son Altesse Impériale doit se rendre en Egypte. Ce dernier voyage a été concerté et définitivement arrêté entre le prince et Saïd-Pacha, lors du séjour du vice-roi à Paris.

— Une dépêche privée annonce que le Prince-Jérôme parti le 28 août, avec des troupes destinées au corps expéditionnaire du Mexique, a été incendié en rade de Gibraltar. Les troupes ont été débarquées et mises à la disposition du commandant pour aider à éteindre l'incendie. Les équipages des navires anglais qui se trouvaient en rade, ainsi que la garnison de la place, ont également prêté leur concours en travaillant aux pompes. Malgré tous ces efforts, le feu a fait de terribles ravages et l'on n'a pu s'en rendre maître.

— Le Fleurus, parti de Toulon le 26 août, ayant aussi à bord des soldats destinés au

Mexique, a été abordé en mer par un autre navire français. Les avaries occasionnées par cet abordage nécessitent la rentrée du Fleurus qui a rallié à Gibraltar. Des ordres ont été immédiatement donnés à Toulon et à Brest pour remplacer ces deux navires. Le Wagram partira bientôt de Toulon pour prendre les passagers du Prince-Jérôme.

— On va achever de couvrir les terrains appartenant à l'Empereur, boulevard Mazas, par la construction d'une vaste cité ouvrière modèle destinée aux ouvriers célibataires.

— Le 1<sup>er</sup> régiment de cuirassiers de la garde impériale doit quitter prochainement Paris pour tenir garnison à Compiègne, où il remplacera le régiment des guides, qui vient à Paris.

— Le 17<sup>e</sup> régiment de ligne, qui avait reçu ordre de se rendre à Rome, reste à Paris.

— La librairie Dentu vient de publier deux nouvelles brochures; l'une a pour titre : Le Pape et la politique de l'Empereur; l'autre, La médecine et le monopole. Cette dernière est du docteur Romain Vigouroux.

Pour extrait : A. LAYTOU.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.  
12 septembre.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant :			
3 pour 100 .....	69 40	» 05	» »
4 1/2 pour 100 .....	96 20	» »	» »

13 septembre.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant :			
3 pour 100 .....	69 40	» 05	» »
4 1/2 pour 100 .....	96 30	» »	» »

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 13 septembre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment...	629	107	23 <sup>7</sup> / <sub>6</sub>	78 k. 240
Maïs.....	209	2	15 <sup>6</sup> / <sub>2</sub>	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 40 sept. Bornes (Louis).
- 40 — Calvet (Marie).
- 40 — Denégre (Marie-Jeanne).
- 42 — Gourgon (Jeanne).
- 43 — Palame (Léopold-Gustave-Eugène).
- 43 — Fournié (Jean).

Mariages.

- 42 — Fourasié (Hyacinthe), coiffeur, et Théron Euphrasie.

Décès.

- 41 — Hébrard (Catherine), célibataire, 76 ans.
- 42 — Denégre (Marianne), célibataire, 20 ans.
- 41 — Demeaux (Jean-Baptiste) célib. 25 ans.

EXTRAIT

Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n<sup>o</sup> 1433, du 10 septembre 1862.

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> Besse de LAROMIGUIÈRE, avoué, à Cahors.

A la requête de la veuve GUARY, domiciliée de la commune de Rouffiac, suivant délibération prise sous la présidence de M. le juge de paix de Luzech.

Il sera vendu, le 5 octobre prochain, devant M<sup>e</sup> Derrupé, notaire, à Sauzet, les immeubles ci-après, dépendant de la succession de GUARY.

- 1<sup>o</sup> Une vigne et terre;
- 2<sup>o</sup> Une portion de grange, pâns et jardin, contenant un are vingt-trois centiares; le tout sur la mise à prix de 1,800 francs.

Signé à l'original :

Ch. Besse de LAROMIGUIÈRE.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Bureaux : Rue du Faubourg-Montmartre, N<sup>o</sup> 10, à Paris.

16 FRANCS.  
PAR TRIMESTRE

LE TEMPS

16 FRANCS.  
PAR TRIMESTRE

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LOUER

Une Fabrique de Cierges

ET DE CHANDELLES

et à vendre le matériel  
S'adresser à M<sup>me</sup> GUYOT, quai S<sup>te</sup>-Catherine à Cahors.

ON DEMANDE

Un Professeur de Latin

DE 20 A 25 ANS.

S'adresser et fournir des renseignements à M. LABALBARY, à Périgueux.

RECETTE DES COUPONS

Faculté de recevoir en province ses revenus à domicile même avant l'échéance.

TARIF. 1<sup>o</sup> Recette des coupons, au porteur : 20 centimes par 100 fr. Titres nominatifs : 10 c. par 100 fr. Les fonds sont payés huit jours après l'envoi des coupons et au gré du client, par billets de banque à son domicile, traite ou dépôt à Paris.

2<sup>o</sup> Escompte, paiement immédiat de tous coupons ou bons à échéance délivrés par les compagnies : 47 centimes par 100 fr. Intérêt en sus pour les coupons à terme.

La maison prête sur titre et rend les mêmes numéros.

S'adresser à M. LERAILLÉ, banquier, 17, rue Saint-Marc-Feydeau, à Paris.

NOUVEAUTÉS AMÉRICAINES SPÉCIALEMENT ADAPTÉES

A L'HIVER ET A L'AUTOMNE.

CAGE DIAMANT, dite indestructible.

CAGE À CELLETS, Méd. de 1<sup>re</sup> classe à l'Exposition de Londres 1862.

Volans brodés s'adaptant à la Jupe-Cage.

CÉLÈBRE JUPE-CAGE AMÉRICAIN

THOMSON FRÈRES

La seule Jupe qui unisse la force à l'élasticité parfaite; une tournure gracieuse à une ligne étendue; un bon marche fabuleux à une véritable distinction.

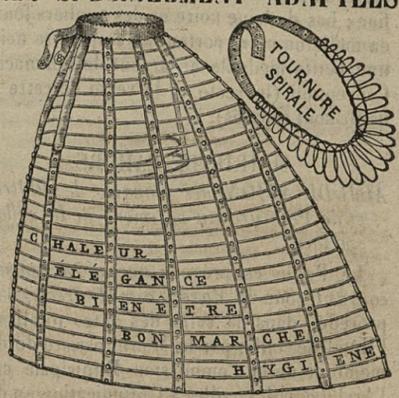
LA SEULE QUI SE PORTE AGRÉABLEMENT EN HIVER. Sa me veillée légère permettant de porter le nombre de jupons de dessous de fl. nelle, etc., qui seuls produisent la chaleur, étant en contact avec le corps, tandis que chaque addition au lourd et antique jupon d'étoffe devient un fardeau insupportable.

Plus de gêne pour soi! Plus d'embarras pour les autres.

BLANC, BLANC ET NOIR, MAGENTA.

GRAND ASSORTIMENT POUR ENFANS DE TOUT AGE.

EN VENTE CHEZ TOUS LES BONS DÉTAILLANS DE PARIS ET DE LA PROVINCE.



Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.